



escroquerie placement

Par **jlc04**, le **27/01/2019** à **15:39**

bonjour, suite à un dépôt de plainte en 2017 pour escroquerie en placement de fonds contre la **London Global Markets**, plainte qui a été ensuite transférée au parquet de Nanterre car un grand nombre de plaintes auprès de la même société était déposé un peu partout en France afin de former un collectif de plaintes. Maître Collin Gael s'occupe notamment de la plupart de ces plaintes et je n'ai pas les moyens de le prendre.

Est-ce qu'il est obligatoire de prendre un avocat pour avoir des nouvelles de ma plainte et de l'enquête. Car il est difficile voire impossible de les avoir par téléphone. Je viens de leur écrire. J'ai cependant pu avoir quelques bribes d'informations par d'autres plaignants.

Cordialement

M Chaillan Jean Louis

Par **youris**, le **27/01/2019** à **15:46**

bonjour,

si je comprends bien, vous avez déposé plainte mais sans prendre d'avocat, dans cette situation l'avocat qui a été saisi par d'autres personnes, n'a aucune obligation de vous répondre puisque vous n'êtes pas son client.

vous pouvez demander des nouvelles de votre plainte auprès des services de police ou vous avez déposé une plainte ou directement auprès du procureur.

de la même manière, l'avocat ne défendra que les intérêts de ses clients qui le paient pour cela.

salutations

Par **jlc04**, le **27/01/2019** à **16:08**

Merci pour votre réponse très claire.